

1. Tenue

Seules les tenues de tennis sont autorisées.

2. Réservation des courts

- a. Elle se fait par le biais du système de réservation électronique Plug In via internet ou l'application- Les réservations doivent correspondre aux joueurs présents sur le court.
- b. Un membre peut avoir au maximum deux réservations en cours sur une semaine.
- c. En cas d'empêchement ou de désistement, la réservation doit être annulée immédiatement pour libérer les courts.

3. Règles du jeu

- a. Il est formellement interdit de donner l'accès aux installations à une personne non-membre du club.
- b. Les membres sont tenus de respecter strictement les installations et le matériel.
- c. La durée de jeu est limitée à une heure, y compris le balayage du court (merci d'observer les consignes affichées à cet effet).

4. Location des infrastructures

- a. Pour les joueurs non-membres, la location s'effectue sur le système de réservation Plug In. Une fois le paiement de CHF 30.00 effectué, un code permettant l'accès au club est transmis électroniquement.
- b. Le clubhouse peut être loué aux membres pour des événements particuliers si cela n'interfère pas avec le point 7b dudit règlement. La location est de CHF 100.00 pour la journée.

5. Joueurs invités

Tout membre du TC Savièse peut inviter un non-membre contre paiement de CHF 15.00/heure à régler lors de la réservation.

6. Leçons

Des leçons privées peuvent être données uniquement par des professeurs annoncés auprès du club. Les professeurs donnant des leçons à un non-membre se verront facturer le montant de CHF 15.00 par heure de location.

7. Compétences du comité

- a. Les membres du comité ont la compétence de faire respecter le présent règlement.
- b. Le comité est en droit de procéder aux réservations nécessaires aux activités du club (tournois, entraînements, cours juniors, rencontres interclubs, ...)